ACMS

Pour la santé au travail

Journée sensibilisation sur le handicap

Samia LOUSSAIEF Assistante de service social du travail

25 JUIN 2018

L'équipe de santé au travail

1 Assistant de service social du travail par secteur (sauf sue le département du Val de Marne)

Assistant de service social du travail

Médecin du Travail

Anime et coordonne l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire :

- Secrétaire médicale
- Assistant en Santé au Travail
- Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (ergonome, technicien HSE, technicien HSE risque chimique, psychologue en santé au travail)
- Infirmier en Santé au Travail

Origine de la demande

Entreprise :
employeur, RH, infirmier du travail, IRP, comptabilité

Salarié

Médecin du Travail /
équipe

Peuvent saisir en direct

Assistant de service social du travail

Champs de compétences

Assistant de service social du travail

Salarié

Écoute et soutien	• Analyse, évaluation sociale • Recherche de solutions adaptées
Conseils	• Accès aux droits des salariés
Informations	• Droit du travail • Droit social
Lien et orientation	• Partenaires *(SAMETH, Médecins, CPAM, CNAV, Instances juridiques, associations...)*
Accompagnement aux démarches administratives	• Dossiers *(MDPH, Invalidité, Retraite, Formation professionnelle....)*

Secret professionnel

(articles 226-13 et 226-14 du Code pénal)

-

Agir avec le salarié et **non à sa place**

-

Le salarié **ne peut être contraint** à rencontrer l'assistant social du travail

Domaines d'intervention

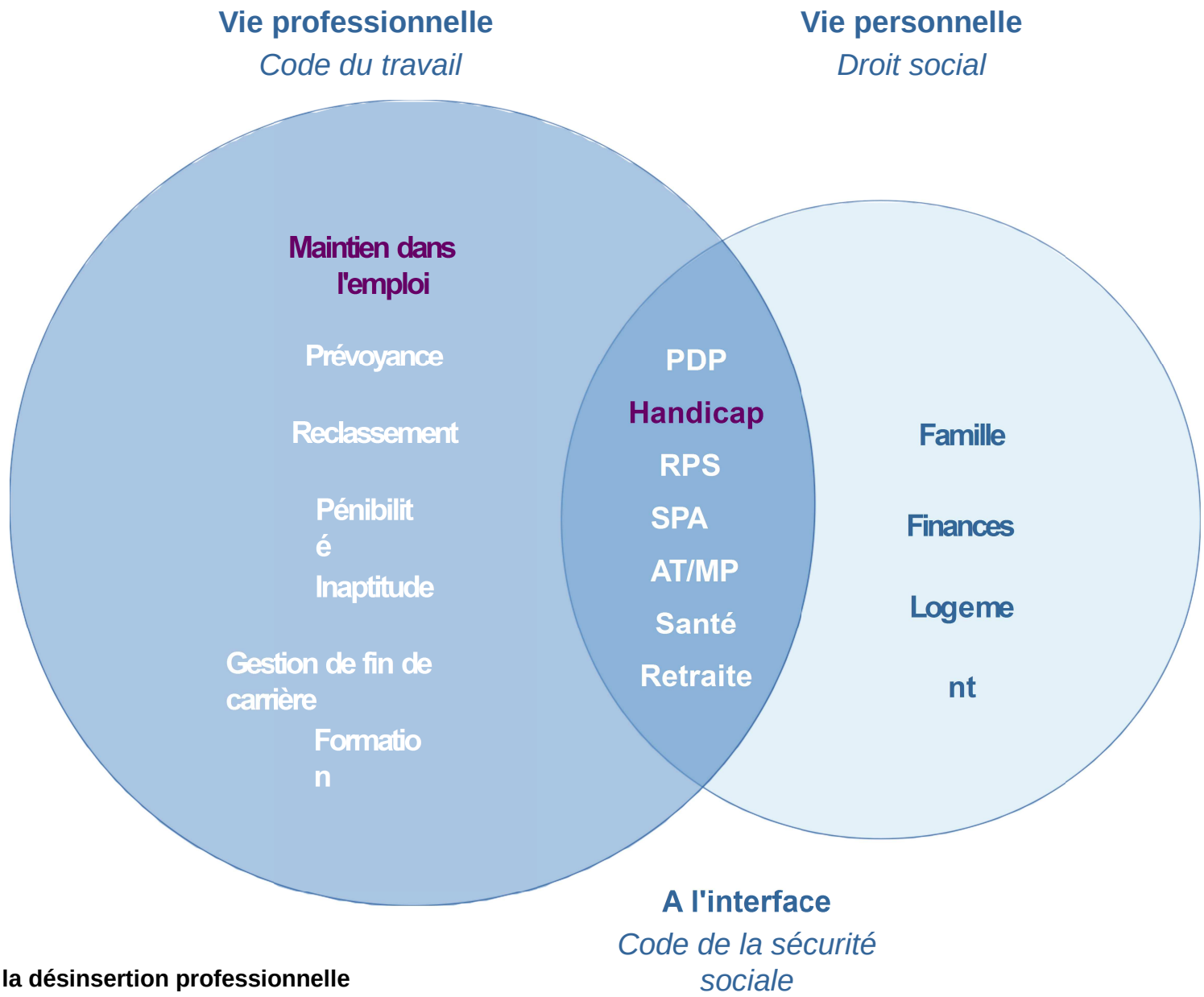

PDP : prévention de la désinsertion professionnelle
RPS : risques psychosociaux
SPA : substances psychoactives
AT/MP : accident de travail / maladie professionnelle

La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Valable 5 ans, ce statut peut apporter au salarié :

- Aide pour l'**aménagement de son poste de travail**, *sans conséquence sur son contrat de travail, ni sur son salaire*
- Mobilisation d'**actions de formation spécifique**
- Prestation compensation du handicap (ex : aide au financement de prothèses auditives)
- **Aide au transport**

Est considéré comme travailleur handicapé un salarié ...

- **Reconnu en Qualité de Travailleur Handicapé** (RQTH) par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

- Victime d'un **accident du travail** ou d'une **maladie professionnelle** ayant une IPP* au moins égale à 10 %

- **Victime de guerre** ou assimilé (notamment victime d'attentat)

- Titulaire d'une **pension d'invalidité**

* IPP : Incapacité permanente partielle

Mission de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

MDPH

Vie privée

Cartes
(Priorité, invalidité, stationnement)

AAH
(Allocation adulte handicapé et ses compléments)

PCH
(Prestation de compensation du handicap)

Vie professionnelle

RQTH
(Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Financement de formation
Financement aménagement de poste

PCH
(Prestation de compensation du handicap)

ACMS : Mission de prévention de la désinsertion professionnelle

Médecin du travail

- Visites médicales et aptitudes
- Lien avec les soignants
- Aménagement du poste de travail…

Assistante de service social du travail

- Informations
- Accès aux droits
- Aide aux démarches administratives
- Orientation
- Accompagnement personnalisé
- Travaille en lien avec le médecin du travail

Handicap invisible : Définition

« Mon handicap n'est pas visible, alors personne ne pense que je suis handicapée à 80%, que ce soient les collègues ou ma supérieure. Je dois pour ma santé être dans un environnement non stressé. C'est tout le contraire ! Mon handicap est générateur d'une grande fatigue et mon supérieur n'en tient jamais compte ! Bien au contraire... Je suis mal et épuisée. J'en suis à regretter de ne pas avoir un handicap plus visible, et le rappeler à tout le monde me renfermerait encore plus dans ce handicap. »

Merci pour votre attention